Table des matières

Sommaire 5

Actualités en droit des aides d'État
La mutation temporaire du droit des aides d'État face à la pandémie de Covid-19 7

MARIANNE DONY

Section 1. Le contrôle des aides d'État 8

Section 2. L'encadrement temporaire des aides d'État en temps de Covid-19 13

§ 1. Présentation générale 13

§ 2. La compensation des dommages subis du fait de la flambée de Covid-19 (article 107, paragraphe 2, point b) T.F.U.E.) 17

§ 3. Remède à une perturbation grave de l'économie d'un État membre (article 107, paragraphe 3, point b) T.F.U.E.) 22

a) Justification de l'application de l'article 107, paragraphe 3, point b) T.F.U.E. 22

b) Les conditions de compatibilité des différentes mesures d'aides prévues par l'encadrement 24

i. Aides destinées à remédier aux pénuries de liquidités 27

ii. Aides de soutien social 30

iii. Aides destinées à remédier aux problèmes de solvabilité : mesures de recapitalisation 32

c) Aides destinées à favoriser le développement de certaines activités (article 107, paragraphe 3, point c) T.F.U.E.) 34

i. Les lignes directrices concernant les aides au sauvetage et à la restructuration d'entreprises en difficulté 34

ii. Aides temporaires en rapport avec la lutte contre la pandémie de Covid-19 et les produits liés à celui-ci 35

iii. Mesures de soutien à l'investissement et à la solvabilité 37

Section 3. Forces et faiblesses d'une réglementation d'urgence 38

Section 4. Les aides d'urgence au secteur de l'aviation au centre d'une guérilla judiciaire 42

§ 1. La prise en compte des autres règles du traité 43

§ 2. La compensation des dommages subis en raison de la pandémie de Covid-19 46

a) Les États membres peuvent limiter l'éligibilité à l'aide aux entreprises ayant leur principal établissement sur leur territoire 46

b) L'aide peut indemniser des dommages subis par une seule victime 48

c) L'aide peut être octroyée avant que le dommage se soit concrétisé 49

§ 3. Un remède à une perturbation grave de l'économie d'un État membre 51

a) Les États membres peuvent limiter l'éligibilité à l'aide aux seules entreprises ayant leur principal établissement sur leur territoire 51

b) L'article 107, paragraphe 3, point b) T.F.U.E. n'impose pas une mise en balance des effets bénéfiques de l'aide avec ses effets négatifs sur les conditions des échanges et sur le maintien d'une concurrence non faussée 53

c) Une aide individuelle peut remédier à une perturbation grave de l'économie d'un État membre 54

§ 4. Obligation de motivation 55

Le contentieux belge de la concurrence 61

EVRARD DE LOPHEM, GRÉGOIRE RYELANDT ET JASPER DE FAUW

Section 1. Introduction 62

Section 2. Le contentieux objectif de la concurrence – les recours contre les décisions de l'Autorité belge de la Concurrence 62

Section 3. Le droit de la concurrence devant les cours et tribunaux « ordinaires » – questions particulières et mécanismes spécifiques 81

§ 1. La confidentialité des pièces et écrits de procédure 81

§ 2. *Amicus curiae* 86

§ 3. Le renvoi préjudiciel à la Cour de cassation 89

§ 4. Une nouveauté : l'abus de dépendance économique 91

Section 4. L'action en dommages et intérêts basée sur une infraction au droit de la concurrence 92
§ 1. Introduction, concepts et terminologie 92
§ 2. Intérêt au niveau européen 95
§ 3. La directive et la transposition en droit belge : instruments au service des demandeurs 96
a) Impact en droit de la responsabilité civile 97
b) Impact en matière de procédure : production de documents 99
c) Impact au niveau du droit de la procédure : élargissement de la « *class action* » au droit européen de la concurrence 100
§ 4. Expérience belge : questions choisies 101
a) Introduction 101
b) Standard de preuve – Établissement de l'existence du dommage 102
c) Estimation du dommage *ex aequo et bono* ? 103
d) La responsabilité des sociétés mères : introduction du concept d'« entreprise » dans le cadre du droit de la responsabilité civile nationale 104
Section 5. Conclusion 107

Le droit de la concurrence dans la vie des entreprises : réflexes, pièges et conformité 109
ANTHONY BOCHON

Section 1. Introduction 110
Section 2. Les réflexes 111
§ 1. Déterminer si l'entreprise tombe dans le champ d'application du droit de la concurrence 111
§ 2. Intégrer la complexité croissante des acteurs et sources du droit de la concurrence 112
§ 3. Réagir efficacement dans le cadre de procédures ouvertes par une autorité de concurrence 118
Section 3. Les pièges 128
§ 1. Mal identifier la concurrence et les risques d'infraction dans son secteur 128
§ 2. Fusions-acquisitions : le droit de la concurrence se cache (dans les détails) 133

§ 3. L'impact sous-estimé du droit de la concurrence sur la pratique contractuelle des entreprises 140
Section 4. La conformité 144
§ 1. Le rôle du personnel face à l'impératif du respect du droit de la concurrence 144
§ 2. Mettre en place les instruments de la conformité 148
Section 5. Conclusion 149